



Demander la nouvelle carte d'identité électronique (CNI-e)

Jean Marie Herbaux

Table des matières

1.	Préalable	1
2.	Comment faire la demande pour une nouvelle carte d'identité ?	2
a)	Rendez-vous sur le site de l'ANTS afin de faire votre pré demande en ligne.	2
b)	les étapes suivantes.....	2
c)	les étapes finales	2
d)	Le transfert sur smartphone.....	2

Nos cartes d'identité actuelles ne seront valables que jusqu'en 2031. C'est la lente fin des cartes d'identité papier grand format. Après des longs mois d'attente, les détenteurs et détentrices du document tout plastique peuvent en demander le renouvellement anticipé pour, entre autres, avoir ensuite le document sur smartphone.

1. Préalable

Car, pour profiter d'une carte d'identité numérique, il faut d'abord posséder la nouvelle carte d'identité électronique (CNI-e) au format carte bancaire introduite en 202 *avec une puce NFC*. Si votre carte d'identité actuelle est de l'ancien modèle plastique sans puce et qu'elle est encore valide au moins un an, vous pouvez demander un renouvellement anticipé spécifiquement pour passer à la CNI-e. Cette, démarche exceptionnelle est gratuite se fait en ligne via l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) [Comment demander la nouvelle carte d'identité électronique pour l'avoir sur smartphone](#)

Notez que ce renouvellement pour convenance personnelle n'est pas prioritaire dans les mairies, les délais d'obtention peuvent donc être plus longs qu'une demande classique urgente.

Une fois la nouvelle CNI-e en main, la prochaine étape est de la dématérialiser sur votre smartphone.

2. Comment faire la demande pour une nouvelle carte d'identité ?

https://www.frandroid.com/android/applications/2565051_tout-le-monde-peut-desormais-demander-la-nouvelle-carte-didentite-electronique-pour-lavoir-sur-smartphone

L'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) propose désormais une option « Renouvellement pour identité numérique » qui permet de changer sa carte de manière anticipée. Pour cela, rien de très compliqué.

a) Rendez-vous sur le site de l'ANTS afin de faire votre pré demande en ligne.

- Cliquez sur le lien suivant : <https://moncompte.ants.gouv.fr/connexion>
- Puis sur *Connectez vous* ou *créer un compte*.
- Cliquez sur le bouton « *Carte d'identité et/ou passeport* »
- Choisissez l'option appropriée dans la fenêtre pop-up
- Cliquez sur « *Commencer cette démarche en ligne* »
- Répondez aux quelques questions posées et renseignez le département dans lequel sera faite la demande
- Cliquez sur « *Continuer* »
- À la question « Quel est le motif de votre pré demande », choisissez l'option « *Une carte nationale d'identité uniquement* » (⚠ ça ne marchera pas si vous prenez l'autre option)
- Vous pourrez alors choisir le motif « *Renouvellement pour identité numérique* »

b) les étapes suivantes

Vous pourrez alors suivre les étapes classiques rattachées au renouvellement d'une carte d'identité. Attention, comme le précise le site de l'ANTS, les délais pour ces demandes peuvent être longs puisque les motifs plus urgents (première demande, expiration, changement d'état civil, etc.) auront priorité. De plus, il faut que votre carte expire dans plus d'un an pour que vous soyez éligible.

c) les étapes finales

Une fois la pré-demande validée, il faudra encore

- obtenir un rendez-vous en mairie : Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile : vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement.
- se munir des pièces justificatives nécessaires et d'une photo d'identité au bon format.

Après tout cela, il ne vous restera plus qu'à attendre la fabrication et l'envoi de votre précieux sésame.

Vous trouverez tous les détails à cette adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21089>

d) Le transfert sur smartphone

Pour la dématérialiser sur France identité sur votre smartphone, suivre la procédure décrite dans notre mémento suivant.

